

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné Rodolphe HALAMA, Délégué général
de l'association...Le LIEN.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : Etude et Informations des Infections Nosocomiales. Accompagnement des victimes des infections nosocomiales et des accidents médicaux. Sécurité des Patients

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Alain Michel CERETTI, Président. Directeur commercial

Claude RAMBAUD, Vice-présidente. Retraitée

François RUFFIER, Trésorier. Retraitée

Lorraine BRIERE de l'ISLE, Secrétaire général. Formatrice Santé

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		18.750	16.41%
Subventions publiques	HAS	10.000	8.75%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		500	0.44%
Financements privés	Voir annexe	85.000	74.40%
Activités économiques de l'association		0	0
Autres sources de financements		0	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 114.250			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		7.400	52.44%
Subventions publiques		0	0
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		6.712	47.56%
Financements privés		0	0
Activités économiques de l'association		0	0
Autres sources de financements		0	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 14.112			



Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		4.200	3.63%
Subventions publiques		0	0
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		6.490	5.61%
Financements privés	Voir annexe	100.000	86.44%
Activités économiques de l'association		0	0
Autres sources de financements	FEHAP	5.000	4.32%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 115.690			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Néant		



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Néant



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à ...*Boulogne Billancourt*.....

Le

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)

Association Le LIEN
13, rue Le Corbusier
92100 Boulogne Billancourt
Siret 437 514 706 00021

